



## DEMANDE D'ACCÈS À UN DOCUMENT

Remplir le présent formulaire en caractères d'imprimerie

### IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom	Prénom	Date de naissance
Adresse (numéro, rue, ville)		Code postal
Téléphone (résidence)	Téléphone (travail)	Cellulaire
Adresse courriel :		

### IDENTIFICATION DU DOCUMENT

Numéro de l'événement	Date de l'événement	Nom de la personne impliquée
Nature de l'événement	Endroit de l'événement	Date de cour, si applicable

### INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES


Signature	Date
-----------	------

### RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu par :			
Identité vérifiée à l'aide de :	Carte d'assurance maladie	Permis de conduire	Passeport

#### PRENEZ NOTE :

Toute demande sera traitée en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, R.L.R.Q., c. A-2.1 dans un délai maximum de 20 jours suivant la date de réception. Si le traitement de la demande apparaît impossible sans nuire au déroulement normal des activités de la municipalité, la Ville de Gatineau peut prolonger cette période de dix jours. Dans un tel cas, elle doit alors en aviser le demandeur.

Des frais de photocopie et de transmission des documents pourraient être exigés tel que stipulé dans le *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels*, R.L.R.Q. c. A-2.1, r. 3.